

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1354

91 - Essonne

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de l'Essonne
MONTABLOC.

Objet : organisation de toutes les épreuves, compétitions ou manifestations sportives entrant dans le cadre de son activité et, en général, toutes initiatives propres à servir cette activité ; mise en place : d'une école de jeunes, d'une école à la compétition, d'un calendrier d'activités, et de stages sportifs (Montagne escalade et disciplines associées) , de formations ; promouvoir le Sport étude; regrouper les personnes physiques et morales qui pratiquent ou encouragent les activités physiques, sportives et de plein air se déroulant en milieu naturel (montagne ou forêt de fontainebleau) ou artificiel (Salle d'escalade ou de blocs) et autres sites naturels ou aménagés en compétition comme en loisirs, notamment : alpinisme, expéditions, cascade de glace, escalade, randonnée pédestre, raid de montagne, raquettes à neige, ski alpinisme, ski de randonnée, ski alpin, télémark, ski de fond et nordique, surf et autres sports de neige, spéléologie, canyonisme, parapente, vélo de montagne et tout terrain ainsi que toutes activités connexes s'exerçant dans les mêmes espaces : Gym douce, Yoga, médiation, préparation physiques ; promouvoir, développer, coordonner, organiser la pratique de ces activités et la formation des membres de l'association, afin de rendre accessible au plus grand nombre une pratique autonome de la montagne, de l'escalade et des disciplines associées, et ce, dans le respect des règles déontologiques du Comité national olympique et sportif français et des règles d'hygiène et de sécurité des disciplines pratiquées; veiller au libre accès des milieux naturels et des terrains de pratique dans le respect de l'intégrité et de la beauté de la nature; participer, en liaison avec les populations, les usagers et les professions concernées, les autres associations et les collectivités locales, à la protection du milieu naturel et des terrains de pratique de ses activités afin que ceux-ci demeurent des lieux de convivialité, de liberté et d'aventure; intégrer la notion de développement durable dans ses politiques et ses activités; encourager la recherche de la sécurité optimale dans ses activités et de faciliter l'organisation des secours dans les milieux de pratique; intervenir sur les projets d'équipement touchant aux lieux de pratique dans le souci de rechercher la

meilleure harmonisation des intérêts en cause; favoriser la connaissance des sciences se rapportant aux activités de l'association, à la montagne, l'escalade et autres milieux naturels; procéder à l'édition, la publication et la diffusion par tous moyens de communication de revues, bulletins, livres, cartes, guides et manuels de tous travaux techniques, littéraires, scientifiques ou artistiques; acquérir, construire, gérer, entretenir tous biens mobiliers et immobiliers, bâtis ou non bâtis, sites naturels et autres nécessaires à la réalisation de l'objet social et d'aliéner ceux qui ne le seraient plus, ; et généralement contribuer à la mise en œuvre de l'objet social de la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne ;

Siège social : 33, rue du Muguet, 91210 Draveil.

Date de la déclaration : 15 juillet 2019.